



COMMUNIQUE AUX MEDIAS DU 13 AOÛT 2019

CITES CoP18 du 17 to 28 août à Geneva

Le bien-être social des animaux est enfin à l'ordre du jour Le commerce des éléphanteaux vivants doit prendre fin !

Malheureusement, les exportations des éléphanteaux d'Afrique vers des zoos et des cirques à travers le monde sont monnaie courante – la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) permet ce type de transactions. De jeunes éléphants souffrent de graves traumatismes physiques et psychiques tant durant la capture que lors du transport, puis à leur zoo de destination. En vue de la prochaine Conférence des Parties à la CITES (CoP18), la Fondation Franz Weber (FFW) demande des lignes directrices claires sur ce commerce, notamment pour assurer le bien-être social des éléphants.

La CITES est un traité international qui régleme les exportations et importations d'animaux sauvages. Or, pour une raison incompréhensible, la CITES considère que les transactions d'animaux vivants vers des zoos sont « non commerciales ». Par conséquent, celles-ci ne sont pas soumises aux mêmes règles strictes que le commerce des autres produits d'éléphants, comme par exemple l'ivoire.

Tout particulièrement, la CITES permet le commerce d'éléphants d'Afrique vivants capturés dans la nature. Ainsi, le Botswana et le Zimbabwe peuvent envoyer des éléphants sauvages à des « destinataires appropriés et acceptables », alors que l'Afrique du Sud et la Namibie peuvent exporter des éléphants vers des « programmes de conservation in situ ». Ces termes ne sont actuellement pas clairement définis. En conséquence, la CITES permet l'exportation d'éléphanteaux vers des zoos ou autres infrastructures qui ne sont souvent pas adéquats pour ces animaux, et ces exportations se font d'une manière préjudiciable au bien-être des éléphants.

Entre 1990 et 2015, 1'774 éléphants ont été exportés dans le monde entier, principalement vers des cirques ou des zoos, et souvent dans des endroits hors de leur aire de répartition naturelle. Environ 530 éléphants vivants capturés dans la nature vivent aujourd'hui en captivité à travers le monde. Les importateurs principaux sont la Chine (29%), les USA (29%) et le Mexique (22%).

D'après la Coalition pour l'éléphant d'Afrique (CEA), une alliance de 32 pays africains qui représentent la majorité des pays de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique, seuls les habitats in situ sont appropriés et acceptables. C'est la raison pour laquelle la CEA demande l'adoption de directives par la prochaine Conférence des Parties à la CITES (CoP18), l'organe suprême de prise de décision de la Convention, qui débutera à Genève samedi prochain. Ces directives doivent décrire les conditions que les zoos et autres destinataires d'éléphants d'Afrique doivent remplir pour pouvoir importer ces animaux.

Vera Weber, Présidente de la Fondation Franz Weber (FFW) – observatrice officielle depuis 1989 – soutient activement la proposition de la CEA. « Pour la première fois de l'Histoire de cet accord, le concept de « bien-être social » est à l'ordre du jour de la CITES ! »

Anna Mula, avocate spécialiste du bien-être des animaux, partage son enthousiasme : « le fait que la CITES exclut les zoos des règles usuelles du commerce des espèces sauvages m'a toujours effarée », explique-t-elle, « le but principal des zoos et des cirques est bien sûr commercial. Le fait que la CITES développe une conscience en matière de bien-être et d'engagement social est un signe encourageant pour l'avenir ».

Les besoins des éléphants ne sont pas compatibles avec une vie en captivité

Pour ceux qui connaissent la biologie et le comportement des éléphants, les exportations de ces animaux vers des zoos dans des zones reculées du monde ne font strictement aucun sens. « Les éléphants sont des animaux hautement intelligents qui tissent des structures sociales complexes, des liens familiaux très étroits, et qui parcourent des milliers de kilomètres chaque année », explique le Dr. Keith Lindsay, biologiste spécialiste des pachydermes. « Ainsi, les captures affectent très souvent les éléphanteaux et impliquent une séparation de leurs groupes familiaux. Leur bien-être social n'est donc jamais garanti ». Les blessures et le stress que doivent subir les éléphanteaux provoquent souvent leur décès, avant-même qu'ils n'atteignent leur destination. Lorsque et s'ils y parviennent, les éléphants souffrent souvent de dépression, perdent leur appétit, subissent des blessures supplémentaires et d'autres abus physiques.

CONTACTS

Vera Weber, présidente FFW, veraweber@ffw.ch, +41 79 210 54 04,
Bureau, +41 21 964 24 24

Anna Zangger, avocate, anna.zangger@terravocats.ch, +41 76 306 48 59